

Monsieur Gérard Paucod  
Président de l'ADPFA  
17, rue Janssen  
75019 PARIS

Paris, le 26 mai 2014

**Recommandé avec AR n° 2C 022964 7395 7**

V./Ref. :

Dossier suivi par Luc LADONNE

☎ : 01 44 26 30 98

📠 : 01 77 65 66 02

📞 : 06 20 79 28 37

E-mail : [fleurs.synapses@gmail.com](mailto:fleurs.synapses@gmail.com)

Objet : Revue Fleurs de France

Monsieur le Président,

Je sais que plusieurs personnes, fleuristes employeurs de main d'œuvre qui ne reçoivent pas les numéros de la revue Fleurs de France, en ont fait directement la demande à la FNFF. Certains sont revenus vers nous car ils n'obtenaient pas satisfaction : c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place une nouvelle procédure, laquelle consiste à adresser un courrier à l'ADPFA, structure qui verse les fonds dédiés à cela et qui est également garante de leur utilisation conforme, selon la destination qui leur est dévolue, et de nous en adresser copie afin que nous puissions, le cas échéant, agir collectivement, ce que nous faisons maintenant.

Les personnes qui ont mis en place cette procédure figurent sur l'état joint en Annexe 1 de ce courrier et je vous demande de vous assurer de la bonne fin qui y sera donnée, tout autant que pour ceux qui se seront adressés directement à la fédération.

Nous savons que vous avez décidé de présenter les demandes qui vous ont été adressées, à la prochaine réunion du Conseil d'administration de l'ADPFA du 18 juin 2014. Nous vous demandons, également, de bien vouloir porter ce courrier à la connaissance des membres du Conseil d'administration ainsi que de porter ce point à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de la Commission mixte paritaire afin que le ministère en soit officiellement informé.

En effet, depuis très longtemps, alors que j'exerçais des fonctions de Secrétaire général du PRODAF et qu'à ce titre je siégeais au sein des différents organes de la négociation collective de la branche, j'avais fait état de mes doutes concernant la conformité de l'utilisation des fonds importants versés à cette société commerciale dont la FNFF est un associé très majoritaire, au



président de l'organisation professionnelle que je dirigeais sans que celui-ci ne s'en émeuve. J'avais également évoqué avec vous cet aspect d'utilisation non conforme des fonds destinés à l'information des fleuristes employeurs de main d'œuvre non abonnés à la revue, mais vous vous étiez abrité derrière l'existence du mandat de gestion pour ne pas y donner suite.

Depuis, nous nous sommes procuré les comptes de cette société pour l'exercice 2011, lesquels font, notamment état :

- d'une rémunération accordée en 2011 au gérant qui se trouve également être le président de la FNFF (environ 45.000 € charges sociales comprises). Il s'agit d'une charge nouvelle de l'exercice ;
- de profits non-négligeables pour les exercices 2010 et 2011 tandis que jusqu'alors la capital avait dû être reconstitué à plusieurs reprises ;
- d'une contribution non négligeable aux charges de la FNFF,
- dans le rapport de gestion à l'Assemblée générale, le gérant fait état d'une baisse des charges liée "... à une forte économie sur le poste impression".

Par ailleurs, nous vous précisons que la FNFF étant associée à hauteur de plus de 80 % (selon les derniers statuts déposés au Greffe du tribunal de commerce de Paris) dans le capital de cette société commerciale, la fédération doit inclure sa filiale Le fleuriste de France dans les comptes qu'elle publie, la mission du Commissaire aux comptes de la fédération devant s'étendre à sa filiale, en tous cas pour ce qui concerne la publication, selon les recommandations du ministère chargé du travail.

Nous vous remercions de nous faire connaître la décision qui sera prise par l'ADPFA bien que nous considérons qu'il n'y ait pas lieu à délibération, ces demandes – et donc, leur satisfaction - n'étant que la conséquence mécanique des décisions budgétaires prises depuis 2005 pour ce qui est de l'information des employeurs de main d'œuvre.

Je demeure à votre entière disposition et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Luc LADONNE  
Président

